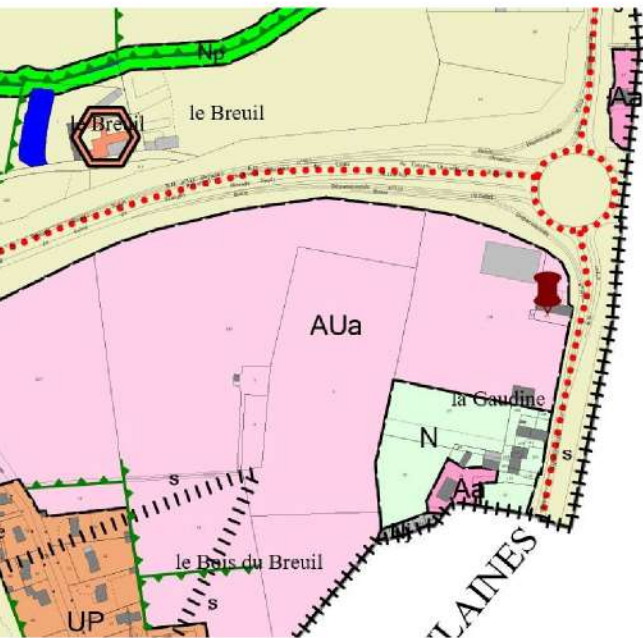
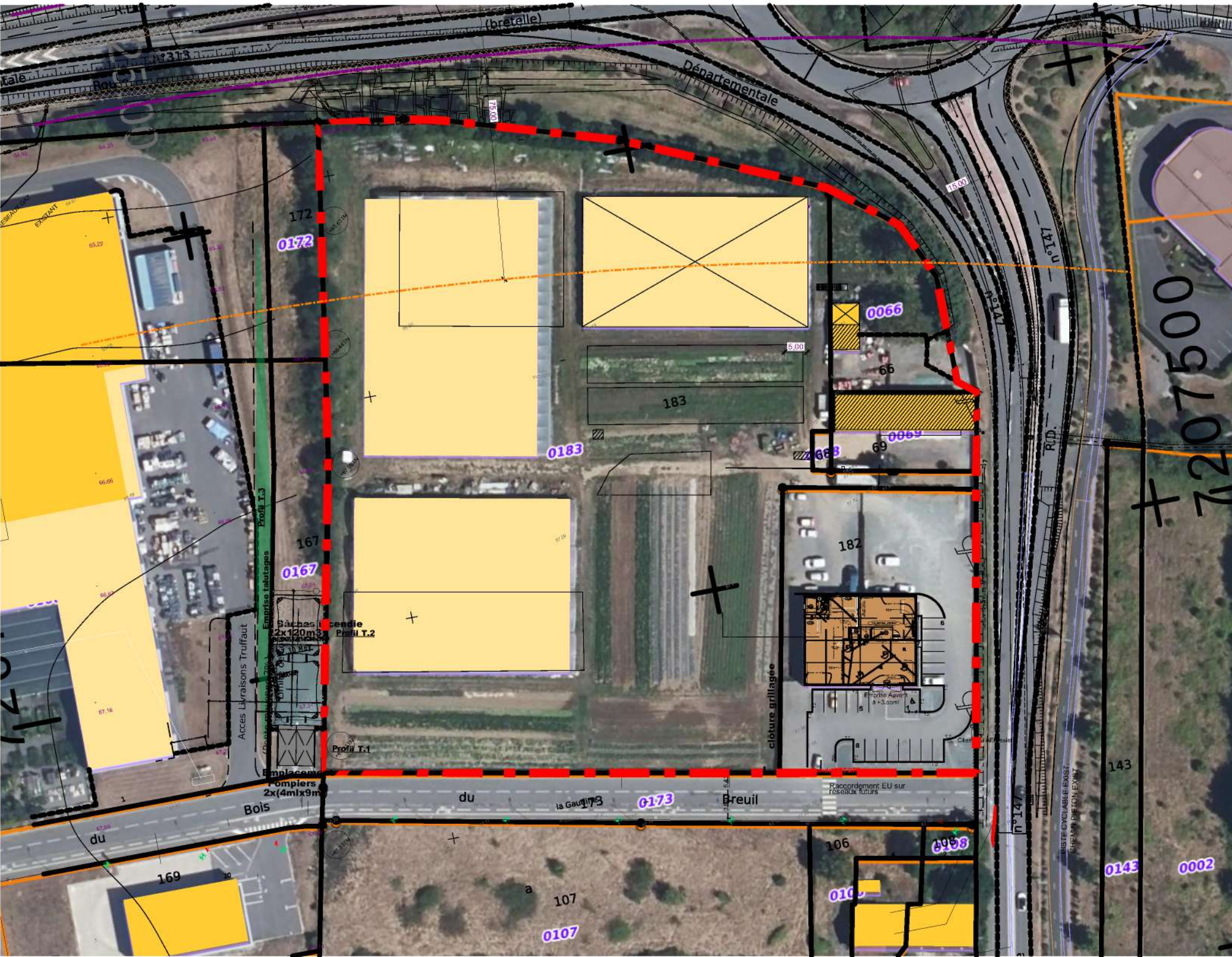




PLU ZONE AUa

IMPLANTATION / VOIES

25m / RD 313
15m / autres départementales
5m / autres voies

IMPLANTATION / LIMITES SEPARATIVES

Retrait 5m
ou pas de retrait si murs coupe feu

IMPLANTATION / CONSTRUCTIONS sur même unité foncière

5m entre bâtiments

EMPRISE AU SOL

80% max

HAUTEUR

7m dans une bande de 75m / axe RD313
Au-delà : 12 m pour les constructions à usage d'activité

ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

20% espaces verts
1 arbre/8 places

STATIONNEMENT

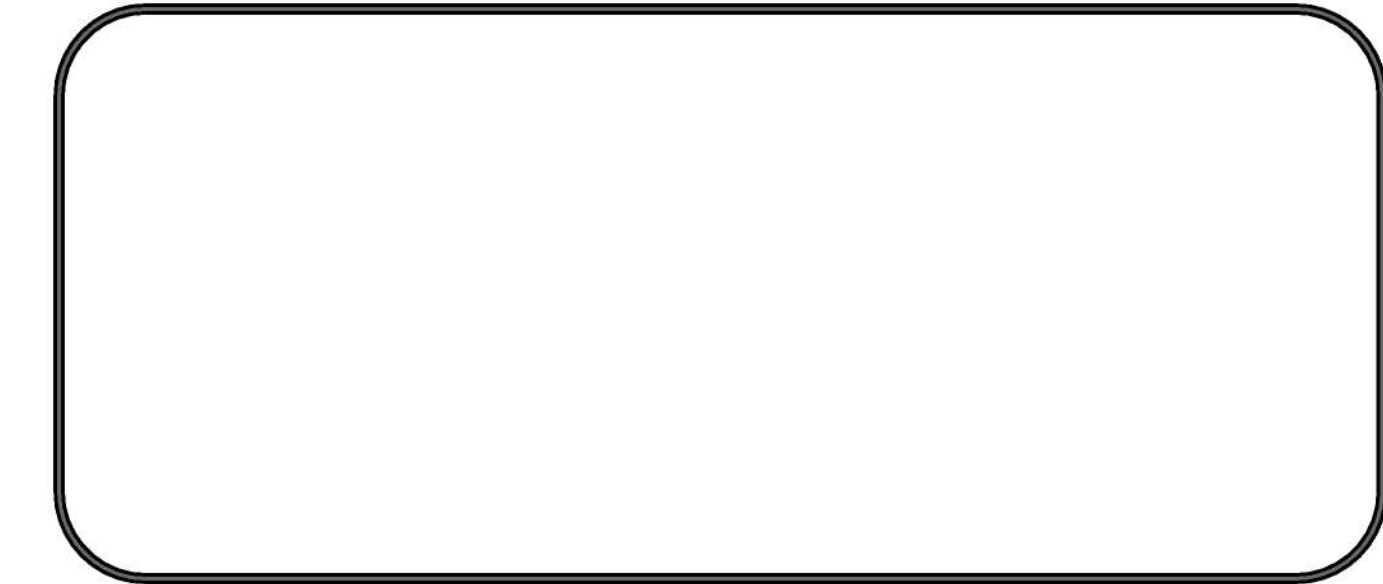
-1 place de stationnement par 50 m² de surface de vente pour les commerces
-1 place de stationnement par 50 m² de surface utile de bureaux et de locaux recevant du public y compris pour les bâtiments publics.
- 1 place de stationnement par 100 m² de surface utile de fabrication
- 1 place de stationnement par 250 m² de surface utile de stockage
Ces dispositions sont cumulatives.

stationnement vélos à proximité des commerces, services, équipements publics, espaces verts et aires de jeux.

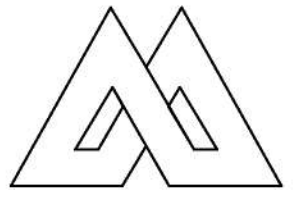
Maître d'Ouvrage :
#Nom entier du Client
#Adresse du Client 1
#Code postal du Client - #Ville
du Client

Projet :
Zone commerciale et artisanale
Avenue du bois du Breuil
SAINT PAVACE - 72190

AVANT PROJET SOMMAIRE



Maîtrise d'Œuvre de Conception



A. MASSINON ARCHITECTE
1, rue Louis Braille
Cap Courrouze 1A
35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
Tél: 02.99.84.67.12
contact@antoinemassinon.fr

Maîtrise d'Œuvre d'Exécution



APS-01

Plan de masse

Le: 29/06/2026

Ech.: 1:500, 1:1000

N°: 26-103-1

E.B.